



DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DECISION N° 05.22.350.001.1 du 18 octobre 2005
modifiant la décision n° 03.22.350.001.1 du 19 décembre 2003

Le Préfet du département des Bouches-du-Rhône,

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret susvisé ;

Vu le décret n° 72-866 du 6 septembre 1972 modifié réglementant la catégorie d'instruments de mesurage : compteurs de volume de gaz ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 1974 modifié relatif à la construction, l'utilisation et la vérification des compteurs de volume de gaz ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 1993 modifié relatif au contrôle des compteurs de volume de gaz en service ;

Vu la décision n° 02.22.100.008.1 du 21 juin 2002 modifiée attribuant la marque d'identification MS 13 à la société MESURE ET SERVICES ;

Vu la décision n° 03.22.350.001.1 du 19 décembre 2003 agréant la société MESURE ET SERVICES pour la vérification périodique des compteurs de volume de gaz ;

Considérant le changement d'adresse de la société MESURE ET SERVICES enregistré le 19 juillet 2005 au registre du commerce et des sociétés de TARASCON (13150) ;

Sur la proposition du Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement,

DECIDE :

Dans la décision d'agrément du 19 décembre 2003 susvisée l'adresse de la société MESURE ET SERVICES est remplacée par : 14, rue Frédéric Mistral 13430 EYGUIERES.

Les autres dispositions de cette décision d'agrément demeurent inchangées.

Fait à Marseille, le 18 octobre 2005

Pour le Préfet et par délégation,
l'Ingénieur responsable de la cellule métrologie




Alain ROCHELLE